

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 juillet 2000
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 11 juillet 2000, adressée à la Présidente
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1295 (2000) relative à l'Angola adoptée par le Conseil de sécurité le 18 avril 2000. Au paragraphe 3 de cette résolution, le Conseil me prie de nommer, en consultation avec le Comité créé par la résolution 864 (1993), les experts qui, au nombre de cinq au maximum, composeront l'instance de surveillance établie pour une période de six mois à compter de la date effective de début de ses activités et chargée de recueillir des renseignements supplémentaires pertinents et d'examiner les pistes pertinentes relatives à toute violation présumée des mesures énoncées dans les résolutions 864 (1993), 1127 (1997) et 1173 (1998).

En conséquence, et après avoir consulté le Comité, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai nommé les cinq experts suivants :

Christine Gordon (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Juan Larraín (Chili)
James Manzou (Zimbabwe)
Ismaila Seck (Sénégal)
Lena Sundh (Suède)

J'ai aussi retenu l'Ambassadeur Juan Larraín (Chili) comme Président de l'instance de surveillance.

(Signé) Kofi A. Annan

* Nouveau tirage pour raisons techniques.